

Convention relative à l'octroi d'une subvention FSE+ au titre du Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse – Compétences

Année(s) : 2022, 2023, 2024, 2025

Finalités / résultats attendus du projet :

Pour Initiative Saint Martin Active (ISMA), l'un des leviers d'action de lutte contre les inégalités sociales et professionnelles des porteurs de projet est l'accompagnement de ces personnes à travers la mise en oeuvre de leur projet d'entrepreneuriat vers la création de leur entreprise. Forte de son expérience ISMA souhaite continuer dans sa stratégie d'aide à la création d'entreprises via un accompagnement spécifique et dédié en faveur de tous les porteurs de projet.

Résultats escomptés :

Objectifs annuels prévisionnels :

Nbre d'accueils prévus : 250 dont 50 en QPV

Chaque année 40 projets/creations d'entreprises, dont 15 en QPV bénéficieront d'un financement (prêt d'honneur Initiative Saint Martin Active) sur une durée comprise entre 3 et 5 ans

Nbre de formations (AXE) : 8

Soit pour l'ensemble de l'opération :

Objectifs prévisionnels

Nbre d'accueils prévus : 1 000 dont 200 en QPV

Au total 160 créations d'entreprises, dont 60 en QPV bénéficieront d'un financement (prêt d'honneur Initiative Saint Martin Active) sur une durée comprise entre 3 et 5 ans

Nbre de formations (AXE) : 32

Contenu du projet :

ISMA souhaite contribuer à l'atteinte de l'objectif principal de l'appel à projets de soutien à la création d'entreprise par la mise en place de plusieurs services :

- accompagnement pré-création (accueil, aiguillage, plan d'affaires...)
- l'aide au démarrage de l'activité dans les meilleures conditions de réussite grâce à l'accompagnement avant la création et la dispense d'ateliers de formations en gestion d'entreprises (conseil à la rédaction du projet, plan de trésorerie...), le financement du projet de création/reprise ou développement d'entreprise (prêt d'honneur à taux 0%)
- l'accompagnement post-création personnalisé du porteur de projet devenu entrepreneur durant ses premiers pas (entre 3 à 5 ans selon la durée du remboursement) : suivi technique (visites en entreprises, collecte et analyse des tableaux de bords)
- la mise en place d'un parrainage (selon le profil de l'entrepreneur et de ses éventuelles difficultés), source d'expérience, de conseils et de soutien moral et technique